



**VILLE DE
LA GRAND'CROIX**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} DECEMBRE 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de LA GRAND'CROIX, dûment convoqué le 22 novembre 2011, s'est réuni le jeudi 1^{er} décembre 2011 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Michel CHATAGNON, Maire, afin d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour.

Membres présents : M. Michel CHATAGNON, M. Bernard VIRICEL, Mme Gabrielle CHAMBE, M. Pierre-Jehan ROLLET, Mme Nathalie MATRICON, M. Luc FRANÇOIS, Mme Marie-Thérèse CHOUVENC, M. Jean-Louis BERNE, Mme Dominique FARA, M. Pierre FERNANDEZ, M. Jean VARRAUD, Mme Christiane CHARBONNEL, Mme Marie-Hélène FOULON, Mme Lucette BOURGIN, M. Gérard VOINOT, M. Dominique CHALANCON, M. Bertrand CHANAVAT, Mme Valérie CHAPEL, M. Etienne METAYER, Mlle Soraya ZELIKRA, M. Jean-Paul CHAZALON, M. Jean-Luc FUGIT, Mme Carine VINCENT.

Membres absents excusés ayant donné procuration : M. Olivier MAISONNEUVE (pouvoir à Mme Marie-Hélène FOULON), Mme Florence BROSSÉ (pouvoir à M. Luc FRANÇOIS), M. Olivier PONTON (pouvoir à M. Jean-Luc FUGIT).

Membre absent excusé n'ayant pas donné procuration : Mme Stéphanie GIRAUD

Secrétaire de séance : Mme Gabrielle CHAMBE

Il est ensuite procédé à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2011

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 2011 est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur Jean-Paul CHAZALON, Conseiller Municipal, est surpris de ne pas trouver les documents qu'il avait demandés. Le tableau joint au procès-verbal n'est pas celui qui avait été projeté lors de la présentation de la délégation du service public de l'eau.

Monsieur le Maire répond qu'il sera procédé à une vérification auprès du Cabinet C2I. Il n'y a rien à cacher et, s'il y a eu une erreur, les bons documents seront transmis.

Concernant ce point n°2 du procès verbal qui est cette D.S.P., Monsieur CHAZALON indique qu'il y aurait beaucoup de choses à dire mais qu'on ne va pas s'éterniser. Il y aurait beaucoup de choses à reprendre et il n'est pas complètement d'accord sur le compte rendu. Déjà le tableau n'est pas le bon. Il pourrait également revenir point par point sur un certain nombre de choses mais cela lui semble totalement inutile. Par contre, il veut le bon tableau.

D'autre part, il précise qu'il avait fait remarquer que des documents étaient totalement illisibles, notamment les pages 108 et 109 concernant les incidences entre autres sur la facture de l'eau. Il avait dit qu'il mettait au défi quiconque de lui les lire ici autour de cette table. Personne ne les a lus. Le fait qu'il demande si quelqu'un pouvait les lire n'a pas été noté dans le compte rendu.

Résultats du vote : pour 22 - contre 4 - abstention 0

2 - Débat d'orientations budgétaires 2012 : budget communal et budgets annexes

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard VIRICEL, Premier Adjoint

Le débat d'orientations budgétaires se tient en application des dispositions prévues par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, ainsi que l'article 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant de procéder à l'examen des documents, il fait une petite présentation générale. Le prochain budget sera un budget de rigueur, voire en baisse mais restera toujours dynamique, que ce soit en termes de structures municipales, de maintenance et d'équipement, notamment, en ce qui concerne pour 2012, les mises aux normes des bâtiments communaux, de la voirie, de l'éclairage public et ceci dans le respect de notre programme du plan pluriannuel d'investissement.

Selon la première estimation, il s'établira entre sept millions et sept millions trois. Cette incertitude est due au fait que la commune est en attente d'une recette qui permettrait de mettre les dépenses en adéquation avec les besoins.

On va raisonner sur 7 000 000 € de budget prévisionnel versus B.P. 2011 de 9 300 000 €. Lorsque l'on dit que les budgets vont baisser et qu'ils vont être plus rigoureux, c'est un exemple clair et net.

Les prévisions en fonctionnement s'élèvent à 5 000 000 € contre 5 700 000 € en 2011, en investissement elles s'élèvent à 2 000 000 € contre 3 600 000 € en 2011.

Cette tendance budgétaire 2012 s'appuie sur des prévisions de dépenses et de recettes évaluées avec prudence. Une actualisation sera faite par décisions modificatives si des entrées de recettes venaient soulager nos besoins en investissement.

Il annonce les variations importantes de la section de fonctionnement :

Chapitre 011 : les dépenses ont pu être baissées de 1 %. A noter une diminution des articles liés aux dépenses énergétiques de 10 000 €, à l'eau de 4 000 €, fêtes et cérémonies de 12 000 €, affranchissement de 1 000 € en raison d'un marché qui fera baisser le coût de la location.

Chapitre 012 : il s'agit d'un chapitre sensible car il concerne les charges de personnel. Il est difficile à maîtriser car il y a chaque année un événement que la commune doit subir.

En 2011, il y avait eu les équipes de recensement à rémunérer (17 000 €). Bien que la commune ait été partiellement remboursée, la recette n'entre pas sur cette ligne et il a donc bien fallu inscrire la dépense.

Pour 2012, il y aura un surcoût en raison des élections.

Il y a également une évolution dans la gestion du personnel, la mise en place du CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel territorial qui sera délibéré tout à l'heure, ainsi que l'évolution du GVT (entre 0.8 et 1 %). Malgré toutes ces variantes, le chapitre 012 sera le même qu'au B.P. 2011. Pas d'évolution de la masse salariale pour 2012.

Chapitre 023 : baisse du virement à la section d'investissement de 400 000 € car les recettes de fonctionnement ne permettent pas de monter plus haut.

Chaque fois que des recettes nouvelles qui n'ont pas été budgétées arriveront, nous pourrons effectuer des virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour alimenter soit les investissements, soit diminuer les emprunts s'il y en a.

Chapitre 066 : remboursement des intérêts (- 4%).

Pour les recettes, peu d'évolution dans les chapitres 70-74-77.

Une baisse annoncée au chapitre 073 : l'attribution de compensations est amputée depuis sa création de 318 000 €. La variation entre 2011 et 2012 sera à peu près de 200 000 €, ce qui correspond à la tranche n°2 des voiries communautaires pour 132 000 € et l'assainissement pour 72 000 €. L'attribution qui était de 1 000 000 € il y a trois ans sera aujourd'hui inférieure à 700 000 €.

Chapitre 075 : le transfert de l'excédent du budget annexe des bâtiments industriels (72 000 €) ne sera pas renouvelé cette année.

Dans les grandes lignes de la section d'investissement, il faut noter :

En dépenses d'équipement, il est prévu 1 200 000 € contre 2 500 000 €, ce qui permettra d'alléger le remboursement de la dette ; cela concerne les chapitres 20, 21 et 23.

Pour les recettes, il y a une diminution de l'excédent de fonctionnement qui sera certainement inférieur à ce que nous avons connu en 2010 qui était une année record, 2011 sera un peu plus faible.

Chapitre 021 : le virement annoncé tout à l'heure viendra en déduction de la recette d'investissement.

Si l'on fait une petite synthèse, on peut dire que les recettes seront moins dynamiques que la progression des dépenses car, même s'il y a peu de variation, il y en a quand même, ce qui amène une petite baisse de notre épargne brute estimée à 1 000 000 € en 2012. Elle était de 1 264 000 € en 2010 qui était une excellente année et est estimation pour 2011 à 1 040 000 €.

Le recours à l'emprunt sera très limité, voire nul en 2012, en utilisant le levier évoqué tout à l'heure avec le virement à la section d'investissement. Il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité pour la commune, seules les bases des taxes d'habitation et foncière bâtie évolueront comme chaque année de 2 %.

Pour la poursuite de la présentation, il invite les élus à prendre les documents qui leur ont été transmis.

Il précise qu'il a reçu les perspectives économiques la veille et que les personnes qui veulent ces documents peuvent en faire la demande. Il y a une actualisation à partir de novembre mais les chiffres sont encore plus pessimistes.

Présentation de la dette :

➤ Pour le budget communal, elle s'élève pour 2012 à 6 915 849 € ce qui correspond à une annuité de 605 020 €.

Les cinq emprunts à taux variable basé sur le Franc Suisse ont été figés sur la parité à la fin du mois d'octobre (0.80). Aujourd'hui elle est à 0.815.

➤ En ce qui concerne le budget de l'eau, la dette s'élève à 124 723 €. Le remboursement est faible (11 632 €), il s'agit d'emprunts très longs dont un se termine en 2016, il est de 7 000 €.

➤ Pour le budget annexe des bâtiments industriels, la dette s'élève à 83 384 €. Les annuités sont importantes (27 041 €) ce qui permettra de ne plus avoir de dette en 2015.

En ce qui concerne la dette et l'annuité globale de la commune, la dette s'élève à 7 123 956 € en 2012, pour une annuité de 643 693 €.

On constate que les années 2012 et 2013 sont des années où l'on doit souffler. Une amélioration sera constatée en 2014 avec une dette à 6 266 175 € et une annuité à 574 337 €, sous réserve qu'il n'y ait pas de nouveaux emprunts réalisés.

Pour l'encours de la dette par habitant, nous sommes au dessus des moyennes des strates nationales et régionales qui étaient pour 2009 de 1 149. Les moyennes des strates plus récentes n'ont pas pu être trouvées.

En 2012, nous sommes à 1 385 €. Il faudrait augmenter le nombre d'habitants de la commune.

Il rappelle les 8 grands axes qui n'ont pas changé depuis 2008 :

1. diminuer nos dépenses en charges compressibles en 2012 en section de fonctionnement (notamment consommables, fournitures diverses, énergies, chauffage et éclairage dans le cadre du plan climat énergie),

2. poursuivre nos travaux d'investissements programmés dans notre PPI y compris les mises aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie, mise en sécurité de l'éclairage public, tout en réduisant le montant des dépenses globales d'équipement,

3. initier de nouveaux projets en continuant la mise en œuvre de notre PPI,

4. proposer à la vente les propriétés communales foncières et immobilières non rattachées à de réels projets,

5. poursuivre notre démarche formalisée d'analyses financières prospectives avec la Trésorerie Générale et avec les banques CELDA & DEXIA,

6. maintenir et limiter l'annuité globale de la dette budget général et annexes à 700 000 €,

7. appliquer le Plan Climat Énergie n°2 afin de pérenniser nos réductions de coûts,

8. stabiliser les taux des impôts locaux tout en maintenant la capacité d'autofinancement de la commune.

Sur l'évolution de la capacité d'autofinancement qui est le ratio entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement (hors charges exceptionnelles et cessions), on devrait s'établir en 2011 à 1 000 000 €, rester dans une courbe qui est relativement bonne, et être à 1 100 000 € en 2012. Cela suppose des cessions pour 300 000 € chaque année.

Pour les épargnes, les documents n'ont pas été donnés car il y avait une erreur et nous sommes dans l'attente d'un paiement de la Caisse d'Allocations Familiales correspondant au contrat enfance jeunesse.

Il est rappelé que la commune a donné des aides et des subventions mais qu'elle n'a toujours pas été payée par la C.A.F. Il est difficile de gérer un budget lorsque nous sommes au mois de décembre et que nous ne savons toujours pas ce que la C.A.F. va verser, ni quand.

Il donne ensuite connaissance du tableau des épargnes ci-dessous :

	2011	2012
Épargne de gestion	Entre 900 000 et 1 000 000 €	900 000 €
Épargne brute	1 040 000 €	1 100 000 €
Épargne nette	650 000 €	750 000 €

Ces chiffres seront confirmés dès que l'on aura l'attribution de la C.A.F.

Section de fonctionnement :

Il donne connaissance des graphiques et tableaux réalisés pour cette section.

Pour rappel, le compte administratif 2010 réalisé :

Chapitres	Libellés	CA 2010
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 249 127 €
Chapitre 012	Charges de personnel	2 113 352 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	836 620 €
Chapitre 66	Charges financières	190 091 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	7 259 €
Chapitre 042	Opération d'ordre	112 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 508 452 €

Chapitres	Libellés	CA 2010
Chapitre 70	Produits services	282 660 €
Chapitre 13	Atténuation de charges	45 565 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 844 036 €
Chapitre 74	Dotations et participations	2 231 189 €
Chapitre 75	Produits de gestion courante	246 712 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	9 634 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 660 217 €

Puis les dépenses et recettes des trois budgets primitifs à comparer avec le réalisé :

Chapitres	Libellés	BP 2010 + DM	BP 2011 + DM	BP 2012
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 295 383 €	1 270 380 €	1 278 596 €
Chapitre 012	Charges de personnel	2 145 492 €	2 194 000 €	2 190 000 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante	864 588 €	792 121 €	792 969 €
Chapitre 66	Charges financières	196 302 €	219 632 €	196 500 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	7 820 €	31 143 €	16 000 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	858 178 €	807 528 €	399 269 €
Chapitre 042	Opération d'ordre	112 391 €	460 018 €	145 741 €
DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		5 480 156 €	5 774 823 €	5 019 076 €

Chapitres	Libellés	BP 2010 + DM	BP 2011+DM	BP 2012
Chapitre 70	Produits services	244 372 €	250 300 €	253 000 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	42 700 €	20 400 €	21 900 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 801 915 €	2 835 740 €	2 536 500 €
Chapitre 74	Dotations et participations	2 064 702 €	1 923 965 €	1 901 280 €
Chapitre 75	Produits de gestion courante	223 000 €	242 000 €	176 000 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	7 091 €	324 000 €	13 200 €
Chapitre 002	Excédent reporté	96 075 €	166 783 €	116 596 €
Chapitre 042	Opération d'ordre	300 €	11 606 €	600 €
RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT		5 480 156 €	5 774 823 €	5 019 076 €

Pour 2010, les dépenses ont été inférieures aux prévisions et les recettes supérieures. A noter que même les charges de personnel restent dans des proportions qui sont tout à fait dans les strates.

Section d'investissement

Aujourd'hui, il y a 2 000 000 € de prévu. Ce chiffre risque d'évoluer si une rentrée d'argent a lieu. Les principales lignes sont citées :

L'aménagement du cadre de vie

- Rénovation des voiries communales et des voiries communautaires avec SEM (150 000 €)
- Travaux de rénovation des sanitaires et autres, salle Roger Rivière (21 000 €)
- Poursuivre les aménagements paysagers - Montribout - (8 800 €)
- Terminer les équipements du parc de loisirs de la Platière – chemin d'accès ou entrée vers la maison du gardien (9 000 €)
- Remboursement à Epora démolitions et constructions immobilières (60 000 €)
- Frais d'Études pour Epures (PLU) (13 000 €)
- Matériel de voirie (10 000 €) dont un groupe électrogène 5 000 €
- Panneaux de signalisation (entrée de ville) et pavoiement
- Équipement pour les espaces verts
- Travaux cimetière + terrassement pour caveaux
- Travaux d'enfouissement des lignes électriques rue L. Pasteur et éclairage du giratoire qui sera posé au cours du premier trimestre 2012

L'amélioration des conditions de vie, d'accueil et d'animation dans les communes

- Rénovation du sol du City stade de Combérigol (40 000 €)
- Entretien des bâtiments scolaires et petite enfance (32 000 €)
- Rénovation locaux mairie agrandissement accueil pour 2 bureaux
- Remplacement d'un véhicule poids lourd au CTM
- Équipements sportifs incluant le mur d'escalade Roger Rivière (20 000 €)
- Rénovation du centre social (30 000 €)
- Matériels informatiques et logiciels mairie médiathèque & école de musique (10 000 €)
- Mobilier pour nouvelle classe Pierre Teyssonneyre
- Projet terrain de sport au Dorlay

Les mises en conformité

- Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux (150 000 €)
- Plan Communal de Sauvegarde (9 000 €)
- Bornes incendie (5 000 €)
- Mise aux normes sécurité de l'éclairage public et armoires électriques, remplacement éclairage à Montribout, participation travaux d'éclairage route de Salcigneux avec Cellieu
 - Extincteurs
 - Aspirateur de fumée pour opération de soudage au CTM (4 000 €)
 - Mise aux normes du chauffage de l'ex gendarmerie (suite)

L'extension - construction et reconstruction de bâtiments sur notre commune

- La construction d'appartements locatifs vers l'ex-garage de la Bachasse qui va démarrer début 2012
- La construction tranche N°1 vers la Briqueterie / Jean Jaurès, courant 2012
- La rénovation et création de nouvelles constructions d'habitation à Burlat (Burlat 1 et 2) - janvier 2012
- L'accession à la propriété vers l'Ilot Pasteur Cornet qui devrait démarrer à partir de fin 2012.

La mise en œuvre du Plan Climat Énergie n°2

Mise en œuvre d'un plan d'actions pour réduire significativement nos coûts énergétiques via le SIEL (SAGE) suite au premier bilan énergétique des bâtiments communaux :

- Changement des chaudières de l'école Pierre Teyssonneyre et de l'Espace Massenet
- Isolation bâtiments communaux (plafonds & cloisons)

TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT DE LA COMMUNE PROPOSE dans le cadre de notre PPI de 3 690 483 € :

- TOTAL OPERATIONS <i>projetées en 2012</i>	1 181 483 €
- TOTAL OPERATIONS <i>projetées en 2013</i>	1 230 000 €
- TOTAL OPERATIONS <i>projetées en 2014</i>	1 279 000 €

Évolution des taux de la fiscalité locale (rappel)

ANNEE	2007	2008	2009	2010	2011	2012
TH	10,84	10,84	10,84	12,84	12,84	12,84
Base prévis	4427000	4621000	4778000	4816000	4871000	
TF Bâti	23,6	23,6	23,6	25,6	25,6	25,6
Base prévis	3384000	3608000	3750000	3826000	3956000	
TF non Bâti	66,54	66,54	66,54	68,54	68,54	68,54
Base prévis	24100	24700	22600	20400	20000	

BUDGET DE L'EAU M4

En dépenses de fonctionnement : les prévisions de dépenses de fonctionnement seront en baisse de 30 % par rapport au BP 2011. En effet, les achats d'eau en gros habituellement réalisés par la commune sont transférés en totalité au fermier dans le cadre du nouveau marché DSP, délégation de service public de l'eau, d'où une baisse au chapitre 011.

En recettes de fonctionnement : l'article 70128 (autres taxes et redevances) qui correspond à la surtaxe de l'eau au chapitre 70 est en baisse également. Il est rappelé que la surtaxe de l'eau a été diminuée en 2011 (*elle est passée de 0.75 €/m³ à 0.60 €/m³*) pour équilibrer la taxe d'assainissement qui elle a augmenté lors de la remontée de compétence à Saint-Etienne Métropole.

Quant aux opérations d'investissement :

En dépenses d'investissement : il sera proposé au Chapitre 23 la création de réseaux d'alimentation d'eau potable du site Brosse et des Bruyères.

En recettes d'investissement : principalement constituées du solde d'exécution d'investissement reporté de l'exercice précédent.

Dépenses principales d'investissement

Chapitres	Libellés	BP 2012 Prévisionnel
Chapitre 23	Immo en cours	100 000,00 €
Chapitre 041	Créances-transfert	19 451,25 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	9 042,00 €
Chapitre 21	Immo corporelles	10 049,95 €
TOTAL DE LA SECTION		138 543,20 €

Chapitres	Libellés	RAPPEL BP 2011 + DM
Chapitre 23	Immo en cours	146 467,00 €
Chapitre 041	Créances-transfert	23 977,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	8 532,00 €
Chapitre 21	Immo corporelles	10 049,00 €
TOTAL DE LA SECTION		189 078,30 €

Recettes principales d'investissement

Chapitres	Libellés	BP 2012 Prévisionnel
Chapitre 040	Opération d'ordre	27 407,19 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	19 451,25 €
Chapitre 10	Dotations et fonds divers	2 869,35 €
Chapitre 27	Autres immo financières	19 451,25 €
TOTAL DE LA SECTION		138 543,20 €

Chapitres	Libellés	RAPPEL BP 2011 + DM
Chapitre 040	Opération d'ordre	25 153,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	23 977,00 €
Chapitre 10	Dotations et fonds divers	15 216,00 €
Chapitre 27	Autres immo financières	- €
TOTAL DE LA SECTION		189 078,30 €

Dépenses principales de fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2012 Prévisionnel
Chapitre 011	Charges à caractère général	69 800,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordres	27 407,19 €
Chapitre 66	Charges financières	3 240,00 €
TOTAL DE LA SECTION		120 000,00 €

Chapitres	Libellés	RAPPEL BP 2011 + DM
Chapitre 011	Charges à caractère général	111 000,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordres	25 153,00 €
Chapitre 66	Charges financières	3 173,00 €
TOTAL DE LA SECTION		172 000,00 €

Recettes principales de fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2012 Prévisionnel
Chapitre 70	Taxes et redevances	120 000,00 €
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	- €
TOTAL DE LA SECTION		120 000,00 €

Chapitres	Libellés	RAPPEL BP 2011 + DM
Chapitre 70	Taxes et redevances	142 000,00 €
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	30 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION		172 000,00 €

BUDGET ANNEXE DES BATIMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX M 14

En dépenses de fonctionnement : les dépenses sont aussi en baisse de plus de 40 % du fait du non reversement exceptionnel en 2011 de l'excédent de fonctionnement de ce budget annexe au budget principal de la commune soit - 72 000 €.

En recettes de fonctionnement : principalement constituées des revenus des loyers des bâtiments à usage industriel et commercial, mais en baisse également suite au départ de deux sociétés sur la Platière, non remplacées à ce jour.

Quant aux opérations d'investissement :

Dépenses d'investissement : les dépenses nouvelles sont constituées au Chapitre 23 immobilisations en cours pour des travaux d'isolation toiture et murs dans les locaux d'ETIIC, pour la création de parkings vers les entreprises de la platière et pour des travaux divers.

Recettes d'investissement : bénéficient du report d'exécution d'investissement reporté 2011.

Dépenses principales d'investissement

Chapitres	Libellés	BP 2012 Prévisionnel
Chapitre 23	Immo en cours	91 180,92 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	30 500,00 €
TOTAL DE LA SECTION		121 680,92 €

Chapitres	Libellés	RAPPEL BP 2011 + DM
Chapitre 23	Immo en cours	89 630,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	33 579,00 €
TOTAL DE LA SECTION		123 210,31 €

Recettes principales d'investissement

Chapitres	Libellés	BP 2012 Prévisionnel
Chapitre 040	Opération d'ordre	26 318,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution	95 362,00 €
TOTAL DE LA SECTION		121 680,92 €

Chapitres	Libellés	RAPPEL BP 2011 + DM
Chapitre 040	Opération d'ordre	26 285,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution	96 924,00 €
TOTAL DE LA SECTION		123 210,31 €

Dépenses principales de fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2012 Prévisionnel
Chapitre 011	Charges à caractère général	49 000,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordres	26 318,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	20 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	2 604,00 €
TOTAL DE LA SECTION		97 922,50 €

Chapitres	Libellés	RAPPEL BP 2011 + DM
Chapitre 011	Charges à caractère général	59 600,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordres	26 285,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courantes	97 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	3 384,53 €
TOTAL DE LA SECTION		186 270,01 €

Recettes principales de fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2012 Prévisionnel
Chapitre 70	Taxes et redevances	2 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courantes	95 922,50 €
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	- €
TOTAL DE LA SECTION		97 922,50 €

Chapitres	Libellés	RAPPEL BP 2011 + DM
Chapitre 70	Taxes et redevances	2 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courantes	102 000,00 €
Chapitre 002	Excédent antérieur reporté	82 270,00 €
TOTAL DE LA SECTION		186 270,01 €

Monsieur le Maire remercie Monsieur Bernard VIRICEL, l'équipe administrative et Mme Pascale DANIEL pour le travail accompli pour la présentation de ce débat d'orientations budgétaires. Il s'agit d'un travail de plus en plus difficile car les chiffres arrivent de plus en plus tard.

La dette et les annuités de la commune sont en diminution. Malheureusement, les emprunts en Francs Suisses grèvent les chiffres. La commune se porterait mieux sans ces emprunts. Il souhaiterait diminuer ces emprunts mais cela est difficile.

Monsieur Jean-Paul CHAZALON, Conseiller Municipal, demande quel est le taux d'intérêt de ces emprunts ?

Monsieur le Maire répond que ce ne sont pas les intérêts qui sont gênants mais la parité. Il est difficile de résilier ces contrats de prêts en raison du montant des pénalités qui est très dissuasif.

Monsieur Bernard VIRICEL rajoute que la commune a actuellement cinq emprunts qui sont à des taux intéressants, mais la parité du taux Franc Suisse / Euro qui était de 0.60 lors de la signature du contrat, est aujourd'hui à 0.81, ce qui représente 22 % d'augmentation, ce qui fait remonter le capital restant dû.

Il confirme que les frais de pénalité pour résilier ces emprunts sont très dissuasifs. De toute façon on retomberait dans un taux qui serait d'environ 5 % alors que nous avons des taux actuellement à 0.80.

Monsieur le Maire souligne qu'il y a quelques semaines, la parité est montée à 0.90. Il espère que cela ira mieux dans les mois à venir, voire les années.

Monsieur VIRICEL rajoute que depuis quelques temps, la banque Suisse soutient son taux de change.

Ce débat ne fait pas l'objet d'un vote.

3 - Mise à jour du tableau du régime indemnitaire

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard VIRICEL, Premier Adjoint

L'arrêté du 9 février 2011 a rendu applicable à la fonction publique territoriale la "prime de fonctions et de résultats" (PFR) instituée par l'article 88 1^{er} alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par l'article 40 de la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social.

Cette prime doit être mise en place au 1^{er} janvier 2012 dernier délai, en remplacement de toute autre prime pour les agents de catégorie A des filières administrative, technique et sociale.

Une circulaire du 27 septembre 2010 rappelle que la PFR se compose de deux parties :

- La première doit tenir compte "des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées". Pour cette "part fonctionnelle", l'attribution individuelle est déterminée par application au montant de référence d'un coefficient multiplicateur (de 1 à 6) correspondant à la cotation du poste occupé.

- La seconde partie, correspondant aux "résultats individuels", tient compte des résultats d'une évaluation de "la manière de servir". L'attribution individuelle est déterminée par application au montant de référence d'un coefficient multiplicateur (de 0 à 6).

Sachant que le CTP du centre de gestion de la fonction publique de la Loire a été saisi pour avis et sous réserve de celui-ci, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités d'attribution de la PFR à effet au 1^{er} janvier 2012 :

Pour la part fonctionnel : application au montant annuel de référence

- du coefficient 2 pour directeur et attaché principal

- du coefficient 1,4 pour attaché,

Versements mensuels par 1/12^{ème} au cours de l'année N

Pour la part "résultats individuels" : elle sera jugée, en parallèle des critères qui étaient utilisés pour le calcul des précédentes primes :

Assiette 1 : en proportion du temps de travail (montant annuel de référence x % temps de travail),

Assiette 2 : en proportion du présentisme de l'année écoulée (assiette 1 x (nbre jours présence/240)

et en jugeant de la manière de servir en appliquant à l'assiette 2 le coefficient individuel évalué selon le barème suivant :

<i>coefficient</i>	<i>classification</i>	<i>graduation par intervalle de 0.5</i>
< 1,5	insuffisant	
de 1,5 à < 3	bon élément mais objectifs non encore atteints	bon élément
		résultats satisfaisants
		objectifs en passe d'être atteints
de 3 à < 4,5	objectifs	objectifs atteints
		objectifs pérénisés
		objectifs dépassés
de 4,5 à 6	exceptionnel	agent exceptionnel

Versement annuel avec la paye de février de l'année N+1.

Deux agents de la Commune sont concernés par la PFR : un attaché et le directeur général des services.

Le tableau du régime indemnitaire sera modifié en conséquence au 1^{er} janvier 2012. Il prendra aussi en compte, la promotion d'un agent au grade de rédacteur (avec effet au 1^{er} novembre 2011).

Madame Pascale DANIEL, directeur des services, demande si elle doit sortir de la salle car elle est concernée par cette question. Le Conseil Municipal ne le juge pas nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les modalités d'attribution de la PFR à effet au 1^{er} janvier 2012, sous réserve de l'avis du C.T.P. du centre de gestion,
- approuve les modifications apportées au tableau du régime indemnitaire.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

4 - Approbation d'une convention avec le C.N.A.S.

RAPPEUR : Monsieur Bernard VIRICEL, Premier Adjoint

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Considérant les articles suivants :

** Article 70 de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : "l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre".*

** Article 71 de la loi N°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.*

** Article 5 de la loi N°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,*

il a été mené une analyse des différentes possibilités de mise en oeuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget.

L'offre du CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour le personnel des collectivités territoriales, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex, organisme de portée nationale, a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Les bénéficiaires seraient le personnel titulaire ou contractuel dès lors qu'il bénéficie de contrats dont la durée totale annuelle est égale ou supérieure à 6 mois.

Afin de satisfaire aux obligations légales et de se doter d'un nouvel outil en faveur de ses salariés, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter :

1) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2012 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Il est précisé que deux propositions étaient faites pour le point de départ de cette adhésion, soit au 1^{er} janvier, soit au 1^{er} septembre. C'est cette dernière date qui a été retenue car il fallait le temps de se préparer (coût important à prévoir, désignation d'un agent communal pour prendre en charge la gestion de ce comité, choix des options à retenir...).

2) de verser au CNAS, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2012, le tiers de la cotisation calculée sur la base de l'effectif des bénéficiaires concernés multipliée par la cotisation plancher (187,17 €), puis à compter de l'année 2, une cotisation égale la masse salariale brute des agents bénéficiaires multipliée par le taux de cotisation (pour info : 0.86% pour 2012),

Cela représentera pour 2012 une dépense d'environ 12 000 €, soit 150 € par agent.

3) de désigner Monsieur Bernard VIRICEL, Adjoint en charge des finances et du personnel, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Des compléments d'informations seront demandés pour savoir si les agents en arrêt maladie peuvent bénéficier des prestations offertes par le CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ accepte de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2012,

✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS,

✓ accepte de verser au CNAS, pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012, le tiers de la cotisation calculée sur la base de l'effectif des bénéficiaires concernés multipliée par la cotisation plancher (187,17 €), puis à compter de l'année 2, une cotisation égale la masse salariale brute des agents bénéficiaires multipliée par le taux de cotisation,

✓ désigne Monsieur Bernard VIRICEL, Adjoint en charge des finances et du personnel, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

5 - Centre de Gestion de la Loire : approbation d'une convention pour le renouvellement de l'adhésion au service optionnel du pôle santé au travail

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard VIRICEL, Premier Adjoint

Par décision du Conseil Municipal en date du 29 janvier 2009, la commune avait adhéré au service optionnel Pôle santé au travail créé par le Centre départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire pour la mise en œuvre de la surveillance médicale préventive au profit des agents communaux.

La convention formalisant cette adhésion arrive à terme le 31 décembre 2011 et le C.D.G. propose de la renouveler pour une nouvelle période de trois ans.

Cette solution présente le double avantage :

- de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins. Le tarif de l'adhésion est fixé au 1^{er} janvier de chaque année par le Conseil d'Administration du C.D.G. Pour l'exercice 2012, il s'élève à 80 € par agent dont 5 € de participation aux frais de gestion.

- d'être tenu informé par le centre de gestion de l'évolution de la réglementation en matière de médecine professionnelle et préventive, qui de plus en plus complexe à maîtriser.

87 agents travaillant à temps partiel ou complet sont concernés. Une dépense de 7 000 € a été inscrite au budget 2012, chapitre 12 - article 6475.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction et peut être également dénoncée avec un préavis de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion au service optionnel Pôle Santé au Travail créé par le Centre de Gestion et autorise Monsieur le Maire à signer la convention en résultant.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

6 - Centre de Gestion de la Loire : approbation d'une convention pour le renouvellement de l'adhésion au service optionnel de gestion des retraites CNRACL

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard VIRICEL, Premier Adjoint

Par décision du Conseil Municipal en date du 15 février 2008, la commune avait adhéré au service optionnel créé par le Centre départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire dédié au conseil et au contrôle des dossiers de retraite.

La convention formalisant cette adhésion arrive à terme le 31 décembre 2011 et le C.D.G. propose de la renouveler pour une nouvelle période de deux ans.

Cette solution présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins. De plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par les agents (avec estimation de pension) est de plus en plus complexe à maîtriser.

Au 1^{er} janvier 2012, la tarification des prestations a été fixée comme suit par délibération du Conseil d'Administration du CDG 42 du 19 octobre 2011 :

➤ demande de régularisation de services	47 €
➤ validation des services de non titulaires	83 €
➤ rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	58 €
➤ dossier de pension de vieillesse et de réversion (R15)	58 €
➤ dossier de retraite invalidité	83 €
➤ droit à l'information : gestion des carrières	34 €
➤ droit à l'information : pré-liquidation – totalité des données	58 €
➤ droit à l'information : pré-liquidation – données carrières seules	34 €
➤ étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	58 €
➤ permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 2 heures 30	220 €

En cas de modification de la tarification, les nouveaux tarifs seront communiqués à la collectivité qui pourra résilier la convention par lettre recommandée avec A.R. en respectant un préavis de trois mois.

Elle peut être également dénoncée pour tout autre motif par l'une ou l'autre partie en respectant le même préavis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décidé d'adhérer au service optionnel créé par le Centre départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire dédié au conseil et au contrôle des dossiers retraite, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention en résultant.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

7 - Acomptes sur subventions 2012

RAPPORTEUR : Monsieur Luc FRANÇOIS, Adjoint

Au cours de l'année 2011, quatre associations ont obtenu une subvention supérieure à 23 000 €. Il s'agit :

➤ du Centre Social "le Dorlay" :	145 694,00 €
➤ de l'OGEC (école privée) :	91 100,80 €
➤ de Sport et Culture :	24 850,00 €
➤ de la crèche Coline et Colas :	60 245,00 €

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'engager des dépenses de fonctionnement avant le vote du budget dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Afin de préserver la pérennité de l'activité de ces quatre structures et notamment de leur permettre de payer leurs salariés au 1^{er} trimestre 2012, il est proposé au Conseil Municipal de leur verser un acompte sur la subvention 2012. Celui-ci serait égal à un quart du montant attribué pour 2011, soit :

➤ Centre Social "le Dorlay":	36 423,50 €
➤ OGEC (école privée) :	22 775,20 €
➤ Sport et Culture :	6 212,50 €
➤ Crèche Coline et Colas :	15 061,25 €

Il serait mandaté en janvier et déduit de la subvention votée avec le budget primitif 2012.

Ces acomptes ne présument en rien des montants qui pourraient être accordés pour 2012 à ces associations qui devront présenter le dossier de demande prévu à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'accorder ces acomptes sur subventions 2012.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

8 - Création d'un mini-terrain de football de proximité : adoption du principe et demandes de subventions auprès de la Ligue de Football Amateur et du Conseil Général

RAPPORTEUR : Monsieur Luc FRANÇOIS

Ce projet a fait l'objet d'un ordre du jour particulier lors de la dernière commission des sports. Ce qu'il faut retenir, au-delà de l'adoption de ce projet, c'est l'opportunité d'obtenir des subventions. Il faut savoir qu'un certain nombre de fonds sont encore disponibles à la Fédération Française de Football et que l'opération "Hat Trick" pour le financement de mini-terrains de football de proximité s'arrête au 31 décembre 2011.

Pour l'instant, il n'y a pas de prévision sur cette ligne budgétaire pour 2012.

Ce projet permettra d'améliorer la qualité des équipements sportifs à proximité de la halle des sports Emile Soulier. Il consiste en la rénovation du terrain de handball situé à l'intérieur de la zone d'athlétisme, en la création d'un mini terrain de football en synthétique avec des cages de handball et des pare-ballons.

Les raisons qui ont motivé ce projet sont :

1/ développer les activités sportives municipales en organisant des manifestations pendant les vacances scolaires,

2/ répondre à une demande du collège Charles Exbrayat et notamment de ses classes sportives qui utilisent déjà l'équipement dans sa partie athlétisme. Il faut savoir qu'au même titre que la salle E. Soulier, l'équipement extérieur est mis à disposition du collège mais la partie du terrain de handball est très peu utilisée en raison de son état, de son standard transversal et de plus, il n'y a pas de pare ballons,

3/ répondre à une demande des habitants du quartier et notamment des jeunes,

4/ répondre à une attente du club de football local qui utilise le terrain intercommunal Gier Dorlay situé sur la commune de Lorette et qui, pour l'instant, ne dispose pas de terrain synthétique. Il est vrai qu'il possède un terrain stabilisé de qualité mais en période hivernale, notamment pendant les moments de gel et dégel, les terrains sont fermés. Ce mini-terrain pourrait servir au Sporting'Club dans ce cadre là.

D'autre part, cet équipement pourrait servir à l'école de football créée au sein de cette structure. En effet, suite au développement de cette école qui accueille une centaine d'enfants, un manque de places apparaît au niveau du terrain stabilisé.

Deux demandes de subventions peuvent être déposées :

➤ l'une au titre du F.A.F.A. (Fonds d'Aide au Football Amateur) de la Fédération Française de Football, le montant attendu serait de 40 000 €,

➤ l'autre auprès du Conseil Général de la Loire, au titre des moyens équipements sportifs : le montant attendu est de 20 % d'un plafond de 100 000 € H.T., soit 20 000 €.

Ces subventions représenteraient un montant de 60 000 € pour une dépense estimée à 138 000 € H.T. Ce projet fera l'objet d'un appel d'offres ce qui permet d'espérer une baisse de la dépense.

Madame Carine VINCENT, Conseillère Municipale, a demandé lors de la réunion de la Commission Sports si ce projet pouvait bénéficier du F.I.P.D. (Fonds d'Intervention de Prévention de la Délinquance). Monsieur le Préfet qui s'occupe du dossier à Paris a répondu qu'il n'y avait plus de crédits sur 2011, ces derniers ont été absorbés par la vidéo surveillance qui se développe à très grands pas au niveau des collectivités. Pour 2012, l'arrêté portant attribution de ces crédits sera pris en février/mars. Toutefois, si la volonté du gouvernement est de donner priorité à la vidéo surveillance, on ne pourra pas prétendre au F.I.P.D.

Ce soir, il est demandé à l'assemblée d'adopter le principe du projet et les demandes de subventions. Toutefois, un travail de fonds sera mis en place dès demain, ainsi qu'un travail de dialogue avec les différents partenaires (le collège, les animateurs sportifs , les jeunes du Dorlay et le sporting'club). Un travail sera fait tout au long de l'année pour pouvoir finaliser ce projet.

Monsieur le Maire souligne l'urgence de ce dossier, notamment pour les demandes de subventions qui doivent être déposées avant la fin de l'année. Il espère que d'autres subventions pourront être obtenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ décide d'adopter le principe de la création d'un mini-terrain de football de proximité,

➤ autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de la L.F.A. par délégation de la Fédération Française de Football et auprès du Conseil Général de la Loire.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

9 - Approbation de la modification du plan d'occupation des sols, secteur de la Péronnière

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Lors de sa réunion du 17 juin 2011, le Conseil Municipal a délibéré pour engager une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols.

Celle-ci porte sur la transformation d'une partie de la zone IINAa située au lieu dit "la Péronnière" en zone IINAe avec une modification corollaire du règlement afin de permettre l'accueil de 2 projets d'établissements médico-sociaux.

Sont concernées les parcelles cadastrées section A n° 358, section F n° 1, 3, 218 et 228, pour une contenance totale de 35 678 m².

Ces équipements ont une vocation compatible avec le tissu urbain avoisinant (habitat et activités).

Le premier projet concerne la construction d'une maison d'accueil spécialisée (MAS) d'une capacité d'accueil de 45 personnes handicapées. Il s'agit d'une délocalisation pour 32 places et d'une extension pour 13 places. Il y aura de l'hébergement, de la restauration et des bureaux. Près de 100 personnes seront dans la structure.

Le second projet concerne la construction d'un établissement et service d'aide par le travail (ESAT). Il s'agit d'une délocalisation avec regroupement de plusieurs structures existantes.

La surface de cet établissement sera d'environ 3 400 m² (avec ateliers, bureaux, salles d'activités). Il n'y aura pas d'hébergement.

Cette structure accueillera environ 170 personnes, à raison de 8 h par jour et 211 jours par an.

Concernant la forme bâtie, les tailles minimales de parcelles sont supprimées par rapport à la zone IINAA et la hauteur est portée de 9 à 11 mètres pour faciliter l'adaptation au terrain.

Le coefficient d'occupation des sols (C.O.S.) n'est pas réglementé car il n'y a pas d'utilité à restreindre la densité sur le site (la forme bâtie résultera de la hauteur et des distances d'implantation par rapport aux voies et limites séparatives).

Les constructions devront respecter des prescriptions d'isolement acoustique en raison de la proximité de l'autoroute A 47 (catégorie 1 dans le classement sonore des voies du département de la Loire, mis à jour par arrêté préfectoral du 07 février 2011).

Ce projet de modification du POS :

⇒ ne porte pas atteinte à l'économie générale du POS

⇒ ne réduit pas un espace boisé classé, ni une zone agricole, ni une zone naturelle et forestière, ni une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels

⇒ ne comporte pas de graves risques de nuisance.

Ce projet a été notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique, aux différentes personnes publiques prévues à L.123-13 du Code de l'Urbanisme. Il n'y a eu aucun retour défavorable.

L'enquête publique, prescrite par arrêté municipal du 08 août 2011, s'est déroulée du 12 septembre 2011 au 14 octobre 2011 inclus. Aucune observation n'a été enregistrée. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur ce dossier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de modification du plan d'occupation des sols tel qu'il est présenté.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs.

La modification du POS approuvée sera tenue à la disposition du public.

Monsieur Jean-Paul CHAZALON, Conseiller Municipal, demande qui est propriétaire des terrains.

Monsieur le Maire lui répond que c'est la famille BROSSE. La commune n'est pas propriétaire. La transaction se fera directement entre les acheteurs et les enfants BROSSE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de modification du plan d'occupation des sols tel qu'il est présenté.

Résultats du vote : pour 22 - contre 0 - abstentions 4

10 - Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de la Loire : renouvellement de l'adhésion à la compétence optionnelle "service d'intégration des données cadastrales et cartographiques informatisées" mise en place par le SIEL

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis BERNE, Adjoint

L'adhésion de la commune à la compétence optionnelle "service d'intégration des données cadastrales et cartographiques informatisées" mise en place par le SIEL arrive à échéance fin 2011.

Le Syndicat propose de la renouveler pour une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Ce service englobe les interventions suivantes :

- transformation des mises à jour cadastrales dans le format informatique propre au SIG des communes,
- liaison avec les fichiers MAJICs,
- installation du plan actualisé en mairie.

Le montant de la cotisation annuelle est de 270 € pour les communes ne percevant pas la taxe sur l'électricité et de 380 € pour les communes percevant cette taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler cette adhésion, s'engage à verser la cotisation annuelle d'un montant de 380 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Résultats du vote : pour 22 - contre 0 - abstentions 4

11 - Aide aux vacances

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre-Jehan ROLLET, Adjoint

Le sujet des aides aux vacances a déjà été évoqué lors de réunions avec les différents partenaires : le centre social, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales.

Par délibération en date du 1^{er} mai 1987, le Conseil Municipal avait fixé la participation de la commune aux frais de séjour en centre aéré et colonie de vacances à 9 F par jour et par enfant, soit 1,37 €, pour un maximum de 30 jours en colonie et de 35 jours en centre.

Une participation communale pour les sorties scolaires de ski de 12 F soit 1,83 € avait également été votée.

Une délibération du 1^{er} juillet 1994 avait précisé que cette aide s'appliquait aussi aux adolescents de 13 à 16 ans.

Il a été constaté que nous payions des aides aux familles de La Grand'Croix pour des activités qui se déroulaient dans des structures extérieures à la commune alors que nous avons sur notre commune des structures qui permettaient de répondre à l'attente des familles.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de revoir les conditions d'attribution de ces aides et de les verser uniquement aux enfants et adolescents domiciliés à La Grand'Croix inscrits dans une structure agréée Jeunesse et Sports également située sur la commune.

Le montant de l'aide sera fixée à 1,50 € par jour et par enfant, pour un maximum de 30 jours par an, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de verser l'aide aux vacances uniquement aux enfants et adolescents domiciliés à La Grand'Croix inscrits dans une structure agréée Jeunesse et Sports également située sur la commune,
- fixe le montant de cette aide à 1,50 € par jour et par enfant, pour un maximum de 30 jours par an,
- arrête le point de départ de ces mesures au 1^{er} janvier 2012.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

12 - Contrat enfance jeunesse 2011-2014 : signature d'une convention d'objectifs et de financement

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre-Jehan ROLLET, Adjoint

Le contrat enfance jeunesse a été évoqué lors de la présentation du débat d'orientations budgétaires. Il doit être renouvelé pour la période 2011-2014.

Il a, tout d'abord, été fait un bilan de l'ancien contrat. Il y a eu une consultation de toutes les personnes qui le souhaitent dans le cadre du diagnostic commun conduit avec le centre social qui avait aussi besoin de faire le point sur la situation dans notre commune. Ce projet a été finalisé et sera présenté en janvier à l'ensemble des partenaires.

Ce contrat est une convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et la commune pour des objectifs à réaliser. Il a été joint à la convocation adressée au Conseil Municipal.

Son approbation permettra à la C.A.F. de procéder à la suite des opérations et en particulier au versement de sa participation qui, pour 2011, s'élèvera en globalité à 263 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention d'objectifs et de financement, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

13 - Signature d'une convention pour les chèques vacances

RAPPORTEUR : Monsieur Luc FRANÇOIS, Adjoint

Dans le cadre de l'accueil de mineurs sans hébergement ouvert en juillet 2011, plusieurs familles auraient voulu payer avec des chèques vacances.

Afin d'améliorer les conditions d'accès à ces prestations et de répondre au souhait des usagers, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention permettant à la commune d'accepter le paiement par chèques vacances, par l'intermédiaire de la régie ouverte à cet effet. L'arrêté institutif sera donc modifié pour intégrer ce nouveau mode de règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention prestataire chèque-vacances et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

14 - Centres musicaux ruraux : tarif de l'heure année au 1^{er} janvier 2012

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre-Jehan ROLLET, Adjoint

Un protocole d'accord lie la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux à la Commune pour l'enseignement musical. Dans ce cadre, la Commune acquitte une cotisation annuelle à la F.N.C.M.R.

Le tarif de l'heure/année doit être revalorisé au 1^{er} janvier 2012 et passera de 1 585,50 € à 1 627,00 €

Le contrat de la Commune pour l'enseignement musical porte sur 22 heures/années (7 h pour le groupe scolaire Pierre Teyssonneyre, 8 h pour le groupe scolaire Renée Peillon, 5 h pour l'école privée, 1 h pour le jardin d'enfants et 1 h pour l'école municipale de musique), soit une dépense de 1 627 € x 22 = 35 794 €.

S'y ajoute une cotisation de 1 % (357,94 €) ce qui porte le total à 36 151,94 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant formalisant cette augmentation et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

15 - Budget communal 2011 : décision modificative n°3

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard VIRICEL, Premier Adjoint

Afin de procéder à l'ajustement des comptes en fin d'exercice et à l'écriture de transfert des travaux du pont du Chérier, la décision modificative n°3 ci-dessous est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 64111-020 : rémunération principale (PT)		20 000,00 €		
D 64131 : rémunération du personnel non titulaire		20 000,00 €		
D 658-811 : charges subvention gestion courante	- 55 000,00 €			
D 66111-01 : intérêts réglés à l'échéance		15 000,00 €		
D 6811-821 : dotation amortissement immobilisations incorp. et corporelles		28,00 €		
R 768-01 : autres produits financiers				28,00 €
TOTAL		28,00 €		28,00 €
INVESTISSEMENT				
D 2031-11-821 : opérations foncières		28,00 €		
D 2151-15-821 : voirie		116 679,25 €		
R 238-15-821 : voirie				116 679,25 €
R 280442-821 : personnel de droit privé				28,00 €
TOTAL		116 707,25 €		116 707,25 €
TOTAL GENERAL		116 735,25 €		116 735,25 €

Résultats du vote : pour 22 - contre 0 - abstentions 4

16 - Budget annexe du service de l'eau 2011 : décision modificative n°2

RAPPORTEUR : Monsieur Bernard VIRICEL, Premier Adjoint

La décision modificative n°2 ci-dessous est soumise à l'approbation du Conseil Municipal. Elle concerne des virements de crédits.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : virement à la section investis.	- 14 500,00 €			
D 605 : achats d'eau		13 500,00 €		
D 658 : charges diverses de gestion courante		500,00 €		
D 66111 : intérêts réglés à l'échéance		500,00 €		
TOTAL	- 14 500,00 €	14 500,00 €		
INVESTISSEMENT				
R 021 : virement section exploitation			- 14 500,00 €	
R 2762 : créance/transfert de droits				14 500,00 €
TOTAL			- 14 500,00 €	14 500,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

Résultats du vote : pour 22 - contre 0 - abstentions 4

17 - Renouvellement de la convention pour la mise à disposition de locaux pour le marché bio

RAPPORTEUR : Madame Marie-Thérèse CHOUVENC, Adjointe

Depuis le 1^{er} septembre 2011, un marché de "producteurs de produits bio" a lieu tous les vendredis après-midi dans la salle communale du centre social du Dorlay.

La convention formalisant cette mise à disposition arrive à échéance le 31 décembre 2011 et les producteurs souhaiteraient poursuivre cette expérience en 2012.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de la convention établie jusqu'au 31 mars 2012 et d'autoriser le Maire à la signer. Elle sera renouvelable trimestriellement, pour 2012, par tacite reconduction et pourra être dénoncée par l'une des parties en respectant un préavis d'un mois. Toute modification apportée à cette convention fera l'objet d'un avenant.

Il est bien entendu que les producteurs continueront de s'acquitter du droit de place, selon les tarifs délibérés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention de mise à disposition de locaux et autorise Monsieur le Maire à signer.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

18 - Renouvellement de la convention de mise à disposition des tennis couverts

RAPPORTEUR : Monsieur Luc FRANÇOIS, Adjoint

La Commune loue le tennis couvert appartenant à l'Association du Centre de Loisirs et Equestre de Combérigol afin de permettre le déroulement d'activités en faveur des enfants et adolescents. Celles-ci sont encadrées par les animateurs sportifs municipaux. En contrepartie, une indemnité horaire de 4,50 € est versée à cette Association.

La convention formalisant cette mise à disposition arrivant à échéance le 31 décembre 2011, il est proposé au Conseil Municipal de la renouveler pour une année.

La dépense pour l'année 2012 s'élèvera à 1 354,50 € pour une durée d'utilisation prévisionnelle de 301 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de mise à disposition des tennis couverts et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

19 - Renouvellement de la convention pour le déneigement

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Louis BERNE, Adjoint

La convention confiant à la Sarl MARTINAUD le déneigement des voies communales arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son renouvellement pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le renouvellement de la convention pour le déneigement et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Résultats du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0

20 - Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le Conseil Municipal lui a accordée par délibération du 04 juillet 2008, modifiée le 11 septembre 2009 en ce qui concerne les marchés publics.

Marchés à procédure adaptée (article 28.1 du Code des marchés publics)

Achat de livres pour la médiathèque Saint-Exupéry

Ce marché porte sur un achat d'environ 2 000 ouvrages constitués des lots suivants :

- lot 1 : albums et livres enfants pour 5 000 €
- lot 2 : livres jeunes et adultes, livres à gros caractères et beaux livres pour 16 000 €
- lot 3 : documentaires et ouvrages neufs, datant de moins de 2 ans à partir de la première publication, à prix réduit pour 1 000 €.

Ces montants sont donnés à titre purement indicatif et sans valeur contractuel.

Le marché est prévu pour un an à compter de sa date de notification et pourra être reconduit par période successive d'un an, pour une durée maximale de trois ans.

Les offres suivantes ont été reçues :

Lot 1 : Librairie de Paris (42000 Saint-Etienne)

Lot 2 : DECITRE (69008 Lyon)

Librairie de Paris (42000 Saint-Etienne)

Lot 3 : DIFF 3000 (37250 Veigne)

Les enveloppes ont été ouvertes lors de la réunion du Bureau Municipal du 13 septembre 2011. Le 21 septembre 2011, des Élus du Bureau Municipal, le Directeur de la Médiathèque et des représentantes du groupe des bénévoles de l'Association Culture et Bibliothèque pour Tous ont procédé à la comparaison des offres en application des critères énoncés au règlement de consultation, à savoir :

- la capacité du candidat de fournir des ouvrages locaux avec un choix de plusieurs centaines d'ouvrages à disposition et d'un nombre de références suffisant (30 points)
- les propositions du candidat quant aux offres de services associés de nature à simplifier la gestion du contrat, aux offres de partenariat spécifique pour valoriser le livre dans le cadre des activités de la médiathèque et favoriser les contacts avec les auteurs dans le cadre des animations associées, aux offres de partenariat pour la fourniture de décorations et de vitrines (don ou prêt) (25 points)
- capacité du candidat à fournir un référent compétent ainsi que les modalités d'intervention de celui-ci (20 points)
- le pourcentage unique de remise consenti pour l'ensemble du lot sur le prix de vente éditeur (15 points)
- la capacité de fournir des confiés d'un nombre conséquent d'ouvrages (10 points)

Le classement suivant a été obtenu :

Lot 1 : Librairie de Paris (42000 Saint-Etienne) 90 points

Lot 2 : DECITRE (69008 Lyon) 87 points

Librairie de Paris (42000 Saint-Etienne) 91 points

Lot 3 : DIFF 3000 (37250 Veigne) 60 points/90

Le représentant du pouvoir adjudicateur a retenu les candidats suivants :

Lot 1 : Librairie de Paris (42000 Saint-Etienne)

Lot 2 : Librairie de Paris (42000 Saint-Etienne)

Lot 3 : DIFF 3000 (37250 Veigne)

Location/maintenance d'appareils de reproduction pour deux écoles

Il s'agit d'un marché pour une prestation de location/maintenance pour des appareils de reproduction :

- 1 pour le groupe scolaire Renée Peillon, rue Sauzée
- 1 pour le groupe scolaire Pierre Teyssonneyre, rue Louis Pasteur.

Sont inclus l'ensemble des pièces, pièces d'usure, pièces électroniques et consommables (hors papier), tous les frais de livraison, d'installation, de formation des usagers dans les deux écoles, mais aussi la désinstallation, l'enlèvement des machines et leur retour chez le fournisseur en fin de contrat (avec restitution des consommables et pièces non utilisés).

Le marché est conclu pour 20 trimestres à compter de sa notification.

Les trois offres reçues ont été ouvertes lors de la réunion du Bureau Municipal du 19 septembre 2011. Elles ont ensuite été soumises à analyse, en application des critères énoncés au règlement de consultation, à savoir :

- le prix (55 points)
- la valeur technique (30 points)
- les délais (15 points)

Il en résulte le classement suivant :

- SOFEB SAS	31200 TOULOUSE	96,00 points
- AVENIR BUREAUTIQUE	42000 SAINT ETIENNE	93,01 points
- DESK SUD	69530 BRIGNAIS	75,26 points

Le représentant du pouvoir adjudicateur décide de retenir le candidat placé en première position aux conditions suivantes :

pour deux machines SHARP MXM 260

location une machine : 80,66 € H.T./trimestre
connexion : 8,77 € H.T./trimestre
scanner réseau : 11,54 € H.T./trimestre
coût copie inchangé sur 5 ans : 0,0045 € H.T.

Prestation de location et maintenance d'une machine à affranchir adaptée aux besoins de la Mairie

Lors de la réunion du Bureau Municipal du 20 septembre 2011, les offres suivantes ont été ouvertes :

SATAS	92111 CLICHY
PITNEY BOWES	93456 LA PLAINE SAINT DENIS
NEOPOST	92747 NANTERRE

Elles ont ensuite été soumises à analyse, en application des critères énoncés au règlement de consultation, à savoir :

- les valeurs techniques (40 points)
- le prix (25 points)
- les délais (20 points)
- l'environnement (10 points)
- la présentation générale de l'offre (5 points)

Un rendez-vous a été imposé aux candidats pour une démonstration du matériel permettant une négociation. Quelques ajustements ont été réalisés pour régulariser des erreurs trouvées dans les offres.

Les offres ont été analysées une seconde fois et les points suivants ont été attribués :

NEOPOST	92747 NANTERRE	88.35 pts
PITNEY BOWES	93456 LA PLAINE SAINT DENIS	84.00 pts
SATAS	92111 CLICHY	81.44 pts

Le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé de retenir le candidat placé en 1^{ère} position.

Fourniture de papier blanc respectueux de l'environnement 80 g - A4 et A3

Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans maximum ni minimum, pour la fourniture de papier répondant aux besoins des services administratifs, techniques, sports et médiathèque.

Les candidats devaient proposer 4 types de papier :

- non recyclé extra-blanc
- non recyclé blanc
- 100 % recyclé extra blanc
- 100 % recyclé blanc

La seule offre reçue a été ouverte lors de la réunion du Bureau Municipal du 11 octobre 2011. Elle provient de la Sté PYPYRUS, 93503 PANTIN Cedex.

Le devis estimatif s'élevait à 1 917,49 € T.T.C (moyenne des différentes propositions faites dans le devis). Après avoir constaté d'une part que cette offre correspondait aux critères retenus dans le cahier des charges et d'autre part, que le prix du papier Plano Speed habituellement commandé est inférieur de 0,15 € H.T. par ramette, le représentant du pouvoir adjudicateur a décidé de retenir ce candidat.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être reconduit expressément par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

Achat de fournitures de bureau (y compris produits éco responsables)

Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans maximum ni minimum, pour l'achat de fournitures de bureau répondant aux besoins des services administratifs, techniques, sports et médiathèque.

Les candidats devaient proposer deux gammes de produits : classiques et éco-responsables.

Deux offres ont été reçues dans les délais, soit avant le vendredi 30 septembre 2011 à 17 heures : FABREGUE DUO (87500 St-Yrieix-la-Perche) et MAJUSCULE ALPHA BUREAU (42100 Saint-Etienne).

Une offre a été relevée dans la boîte aux lettres après la date limite, le lundi 03 octobre 2011.

Le Bureau Municipal, lors de sa réunion du 11 octobre 2011, a procédé à l'ouverture des deux enveloppes arrivées dans les délais.

L'enveloppe reçue après le délai n'a pas été ouverte et a été retournée à son expéditeur : OFFICE EXPRESS - 33700 MERIGNAC.

Il a été ensuite procédé à l'analyse des offres en application des quatre critères précisés dans la consultation et notés sur un total de 100 points selon la pondération suivante :

- le prix (40 points) : devis n°1 (30 pts), devis n°2 (10 pts)
- le rapport qualité/prix (30 points) : apprécié en consultant le catalogue et éventuellement au vu des échantillons qui pourraient être demandés
- la qualification de l'entreprise (15 points)
- qualité des services annexes (10 points)
- les délais (5 points)

Lors de cette analyse, il a été constaté :

⇒ d'une part, qu'une erreur d'interprétation a été commise sur le devis de la Sté MAJUSCULE ALPHA BUREAU pour ce qui concerne les CD et DVD. La commune souhaitait un nombre de 20 CDRW, 10 CDR et 15 DVDRW, alors que le candidat en a proposé respectivement 20, 10 et 15 boîtes de 10. Le devis a été corrigé en conséquence.

⇒ d'autre part, que pour le devis 2, les candidats n'étaient en mesure de fournir la totalité des produits figurant sur la liste. Ces derniers variaient d'une société à l'autre.

Aussi, comme prévu au cahier de charges, le devis a été recalculé en retenant seulement les produits figurant en commun sur les devis des deux sociétés.

Il est ensuite procédé à l'attribution des points, ce qui donne le résultat suivant :

Entreprise	Prix	Qualité	Qualification	Services	Délais	Total	Classt
FABREGUE DUO	40.00	28	10	8	4	90.00	1
MAJUSCULE AB	31.76	27	13	9	5	85.76	2

Le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir l'offre de FABREGUE DUO. Le marché est conclu pour une durée d'un an à partir de sa notification. Il pourra être reconduit expressément par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

Achat de consommables pour les imprimantes et fax

Il s'agit d'un marché à bons de commande, sans maximum ni minimum, pour l'achat de consommables imprimantes et fax pour les différents services communaux.

Le Bureau Municipal, lors de sa réunion du 11 octobre 2011, a procédé à l'ouverture des plis reçus provenant de :

OFFICEXPRESS - 33700 MERIGNAC
SAGEMCOM - 95520 OSNY

A la lecture des devis, il a été constaté :

- que le produit Brother HL 5040 (couleur) n'existait pas,
- qu'OFFICE EXPRESS ne pouvait pas fournir le produit HP 4100 (couleur)
- que SAGEMCOM ne pouvait pas fournir les consommables pour fax.

Afin de ne pas retarder l'approvisionnement des différents services communaux, il a été décidé de retirer ces produits et de recalculer les devis en conséquence.

Il a été ensuite procédé à l'analyse des offres en application des quatre critères précisés dans la consultation et notés sur un total de 100 points selon la pondération suivante :

- le prix (50 points) : sur la base du devis TTC
- la qualité des services annexes (30 points)
- la qualification de l'entreprise (20 points)

Les notes suivantes ont été attribuées :

Entreprise	Prix	Qualité des services	Qualification	Total	Classt
OFFICEEXPRESS	49.15	28	20	97.15	1
SAGEMCOM	50.00	22	20	92.00	2

Le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir l'offre d'OFFICEEXPRESS. Le marché est conclu pour une durée d'un an à partir de sa notification. Il pourra être reconduit expressément par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

Tous ces marchés ont fait l'objet de la publicité suivante :

Publicité sur le site internet www.cg42.marchés-publics.info pour une distribution Mail de l'annonce et possibilité de téléchargement des pièces du marché.

Mise en ligne sur le site internet de la Commune avec renvoi sur le portail cg42.marchés-publics.info pour téléchargement des pièces du marché.

Affichage tableau de la Mairie + 2 sucettes d'affichage dans la Commune

Complément au bordereau de prix du marché de nettoyage

Il a été apporté, le 22 septembre 2011, un complément au bordereau de prix du nettoyage des locaux pour pallier à des besoins ne pouvant être pris en charge, exceptionnellement, par du personnel communal, soit :

Nettoyage de locaux - 1 heure	22 € HT
Nettoyage de locaux - 52 heures sur 1 mois	1 150 € HT

Locations

Centre d'activités de la Platière : signature d'un avenant n°2 avec Etiic

Depuis le 1^{er} novembre 1991, la commune loue le local n° 10 situé au centre d'activités de la Platière. Le loyer comportait une part révisable tous les trois ans et une part fixe correspondant à des travaux réalisés par la commune pour rendre ce local compatible avec l'activité de centre de formation.

L'investissement fait par la commune pour ces travaux est aujourd'hui amorti. Un avenant n° 2 a donc été signé afin de supprimer la part fixe du loyer qui était de 5 183,27 € par an.

A compter du 1^{er} novembre 2011, le loyer annuel ne comporte plus que la part révisable qui pour mémoire s'élève à 8 837,17 € H.T.

Le point de départ pour la révision reste maintenu au 1^{er} juillet 2010.

Centre d'activités de la Platière : signature d'un avenant n°2 pour la location du local n°11

Lors de la réunion du 16 septembre 2011, le Conseil Municipal avait été informé de la cession du fonds de commerce de la Sté TRIMAC au profit de MACASEM METROLOGIE.

Celle-ci ayant été réalisée le 13 octobre 2011, un avenant a été signé pour modifier le titulaire du bail en cours. Le loyer annuel s'élève à 10 374,81 € H.T., la révision a été faite le 1^{er} août 2011.

Pour le 4^e trimestre 2011, la répartition sera faite entre chaque locataire au prorata-temporis.

Renouvellement des conventions de location, 51 rue Louis Pasteur

Certaines conventions de location des appartements du site 51 rue Louis Pasteur arrivaient à échéance le 30 novembre 2011. Il a été procédé à leur renouvellement pour une année ainsi qu'à la révision annuelle du loyer come suit :

(loyer au 1.12.2010 x indice 3^o trimestre 2011) : (indice 3^o trimestre 2010)

Ce qui donne les montants suivants :

Type de logement	Montant du loyer au 1 ^{er} /12/2011 hors charges
Maison T5 duplex	806.13 €
Maison T4 duplex	682,11 €
Appartement T4	568,41 €

Signature d'une convention pour la location du logement 36 rue Sauzée

Un appartement de fonction est vacant au sein du groupe scolaire Renée Peillon. Aucun enseignant n'ayant manifesté le souhait de l'occuper, il a été loué.

Une convention a été signée pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 31 août 2012. Le montant du loyer s'élève à 370,82 € hors charges.

Compte tenu des travaux qui seront réalisés par le locataire pour sa remise en état, le loyer du mois de novembre ne sera pas mis en recouvrement.

Réalisation d'un emprunt

Un contrat de prêt n° 07228 000204303 02 a été signé pour la réalisation d'un emprunt de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel de Saint-Chamond.

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Taux d'intérêt : 3.90 %

Taux fixe

T.E.G. par trimestre de 0.97500 %

Frais de dossier et de garantie : 0

Le remboursement s'effectuera en 60 trimestrialités de 6 627,94 €. L'amortissement du prêt commencera à la date du versement des fonds.

21 - Questions diverses

Monsieur Pierre-Jehan ROLLET, Adjoint, avait déposé une demande de question diverse pour faire une information sur la rentrée scolaire 2012.

Groupe scolaire Pierre Teyssonneyre

➤ 132 élèves cette année à l'école élémentaire. La prévision pour 2012 est de 136 élèves. Il est rappelé qu'une classe avait été fermée pour un nombre d'élèves qui était inférieur à celui-ci. La commune ainsi que les enseignants vont demander la réouverture de cette classe.

➤ Pour la maternelle, les effectifs sont stables : 80 élèves cette année, 75/80 élèves prévus à la prochaine rentrée.

Groupe scolaire Renée Peillon

➤ Les effectifs de l'école élémentaire restent stables, 128 élèves à la rentrée 2011 et 126 prévus en 2012.

➤ Pour la maternelle, 102 élèves étaient présents à la rentrée ce qui a conduit à l'ouverture d'une quatrième classe. Compte tenu des effectifs qui s'annoncent, entre 103/104 élèves, le maintien de cette classe sera demandé.

Le compte rendu de la commission vie scolaire-petite enfance est remis ce jour. Il avait été évoqué la possibilité d'une réunion sur chaque site afin de parler de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire.

Les dates suivantes ont été arrêtées pour une rencontre avec les parents, enseignants et personnels.

14 décembre à 19 heures : école Sainte Enfance

5 janvier à 19 heures : école Pierre Teyssonneyre

12 janvier à 19 heures : école Renée Peillon

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.